

Motion

Proposition de motion introduite par Mme Nagy sur « la nécessité de mettre en place une politique volontariste, transversale et concertée visant à promouvoir une meilleure prise en compte des besoins des habitants des différents territoires qui composent la Ville de Bruxelles »

Mme Nagy.- L'objet de cette motion est de mettre en évidence les difficultés que semblent éprouver les autorités de notre Ville dans la gestion de Bruxelles à ses différents niveaux. Avec ses 165.000 habitants, la Ville de Bruxelles présente pour ses élus et ses habitants deux niveaux d'enjeux. Le premier niveau est celui de la ville-capitale, avec les institutions nationales et internationales, l'emploi, le tourisme, les animations, l'attractivité. Ce premier niveau entre souvent en concurrence avec la Région. Nous pensons que nous devons le gérer en collaboration étroite avec celle-ci. Le deuxième niveau est celui de la proximité, de la bonne gestion, de l'accueil et de l'information aux habitants, de l'enseignement et des équipements, des espaces verts et de la participation. Cet enjeu est essentiel et le Conseil communal doit mettre l'accent sur le rôle de la Ville à ce niveau-là. La majorité actuelle a perdu, en partie, le contact avec ses habitants, pour preuve la demande des habitants de Haren d'avoir leur autonomie ; les habitants de Neder-over-Heembeek, ceux du quartier européen, voire du centre-ville, se plaignent en permanence de leurs difficultés à être entendus et à bénéficier d'une gestion en lien avec leurs demandes.

Des actions telles que les rencontres « Forum », l'ouverture d'antennes administratives et de commissariats dans certains quartiers, le journal et le site internet de la Ville méritent d'être poursuivies et approfondies. Mais nous souhaiterions également une plus grande déconcentration des services communaux, une décentralisation qui pourrait mener à la création de districts, par exemple. La Ville de Bruxelles, la Région bruxelloise et le gouvernement fédéral mènent des projets de grande envergure : nouveau centre administratif,

Plan urbain Loi ou prison de Haren. La Ville se doit d'agir comme le relai des demandes et souhaits exprimés par les citoyens. Elle pourrait le faire par la création de groupes de travail.

Je propose au Conseil communal

- de mettre en place un « Plan d'action visant une meilleure déconcentration et décentralisation des services communaux, administratifs et de la police » dont la présence doit être assurée dans l'ensemble des parties de la Ville : Haren, Nederover-Heembeek, Laeken, quartier Nord, Pentagone, quartier Nord-Est, Louise et Roosevelt ;

- de prendre en compte au minimum les mesures suivantes dans le cadre du « Plan d'action » :

- examiner la possibilité de créer des Conseils de district ou des Conseils de quartier, de manière à créer des lieux de débat et de concertation représentatifs de l'ensemble des habitants de la Ville. Ces Conseils de district ou Conseils de quartier disposeront d'un budget participatif à définir par le Conseil communal ;

- poursuivre et accentuer l'ouverture de véritables antennes administratives sur l'ensemble du territoire de manière à assurer un accès de proximité pour toutes les opérations qui doivent être réalisées par l'administration communale ;

- assurer le fonctionnement des commissariats de police sur l'ensemble du territoire avec des temps d'intervention réduits et une véritable décentralisation, en particulier en ce qui concerne des territoires éloignés ou enclavés ;

- créer des « task forces » spécialisées pour le suivi, notamment, des projets de prison à Haren, de manière à garantir l'information des acteurs et la prise en compte de la demande des habitants. Ce même dispositif devrait être élargi aux projets tels que Neo ou le Plan Urbain Loi.

M. le Bourgmestre.- Le Collège demandera le rejet de cette motion, qui constitue davantage un acte préélectoral. Je suis étonné de vous entendre dire, vous qui êtes si présente aux réunions citoyennes, que nous n'en organisons pas ! Sur la législature, nous aurons tenu près de 400 réunions citoyennes. Cela

démontre une politique forte de concertation : forums de quartier, rencontres citoyennes, tournées des commissariats, comités de propreté, conseils consultatifs, concertations sur les grands projets urbanistiques, notamment. Nous entretenons un dialogue permanent avec les citoyens, comme peu de municipalités le font dans notre pays. Et je ne tiens pas compte des réunions des comités de quartier auxquelles je participe personnellement. Votre motion me paraît irrecevable et je demande au Conseil de la rejeter.

Mme Nagy.- Vous maniez la caricature avec beaucoup d'aisance. Toutefois, j'attire votre attention sur le chapitre de ma motion qui confirme bien que des mesures positives ont été prises. Je ne les nie pas. J'ai d'ailleurs participé à bon nombre de réunions et forums. Mais je demande qu'elles soient remodelées, poursuivies et approfondies. Car il y a une différence entre information et participation.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Nous ne suivrons pas le Collège dans sa proposition de rejet de la motion, mais nous n'adhérons pas non plus aux propositions du groupe Ecolo. Notamment, la création de districts ne ferait que morceler les décisions politiques. Le Conseil communal représente l'ensemble des quartiers et garantit une vision globale de la Ville, même si nous devons tenir compte des spécificités de chaque quartier qui font la richesse de notre cité. Je partage l'avis de Mme Nagy sur le mécontentement de beaucoup de Bruxellois, mais ceux-ci auront l'occasion de l'exprimer lors des prochaines élections...

Vote

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion. Le Collège vous propose de voter non.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Bourgmestre.- La motion est rejetée par 37 voix.